

Services de soutien juridique

Faire la différence entre un élément juridique réel ou non

Vous n'arrivez pas à vous entendre sur les modalités de garde?

Vous avez besoin d'un avis juridique en matière de séparation ou de divorce?

Vous avez reçu une citation à comparaître et vous ne savez pas très bien que faire?



Programme
de consultation
pour la magistrature
Soutien confidentiel
aux juges et à
leurs familles

Les préoccupations d'ordre juridique peuvent vous prendre énormément de temps, d'argent et d'énergie. Elles peuvent aussi causer du stress et affecter votre famille, votre travail, votre vie. Prenez l'initiative de résoudre vos problèmes juridiques en demandant à votre programme de consultation pour la magistrature (PCM) une consultation spécialisée et confidentielle.

QUEL EST LE LIEN AVEC LES SERVICES DE SOUTIEN JURIDIQUE?

Votre PCM offre une approche globale en matière de soutien.

Des professionnels vous aideront à gérer les problèmes personnels et familiaux associés aux problèmes juridiques. Pour une consultation juridique, ils vous mettront en relation avec un avocat qualifié dans son domaine.

Ce dernier vous expliquera clairement comment la loi s'applique à votre situation et vous recommandera la démarche appropriée. La consultation juridique est offerte du lundi au vendredi, durant les heures normales de bureau.

COMMENT LE SERVICE PEUT-IL AIDER?

Les services du PCM vous aideront à gérer un grand nombre de problèmes juridiques. La consultation juridique offerte par des avocats couvre des questions telles que :

- le droit de la famille
- la séparation et le divorce
- la garde et le soutien d'un enfant
- la faillite
- les testaments et la planification successorale
- les propriétaires et les locataires
- les assignations, les mandats et les citations à comparaître



- la protection du consommateur

Si votre problème requiert une aide excédant le cadre de ses services de consultation juridique (par ex., la préparation d'un testament ou une représentation en cour), le PCM vous aidera en vous orientant vers un avocat ou une firme juridique qualifiée. Si vous acceptez d'être représenté par un avocat de la firme juridique vers laquelle vous aurez été orienté, vous devrez alors en assumer les frais.

Votre PCM offre de l'information et de la consultation touchant la plupart des questions de droit. Ce service exclut la consultation sur des problèmes liés au travail, une deuxième opinion sur le travail d'un autre avocat et des conseils juridiques pour un tiers.

UN SIMPLE AVIS JURIDIQUE POURRAIT TRÈS BIEN RÉSOUDRE VOS PRÉOCCUPATIONS. COMPOSEZ LE

1 866 872-6336 TTY Service: 1 800 263-8035

Counseling ou ressources en ligne :
www.shepelfji.com/go/members

Les services confidentiels de soutien juridique vous sont offerts sans frais, à vous et aux membres de votre famille. Ils s'intègrent à votre PCM.